

# À LA CONQUÊTE DU MONDE

La prospérité de l'industrie canadienne des produits forestiers a toujours dépendu fortement de ses exportations. La valeur globale des exportations de produits forestiers canadiens en 2014 était tout juste au-dessus de 31 milliards de dollars. Le Canada est le deuxième exportateur de produits forestiers en importance dans le monde et le secteur vient au second rang pour la contribution à l'excédent commercial du pays, pour une valeur de 20,9 milliards de dollars.

L'industrie souhaite voir ces chiffres augmenter. Accroître le commerce sur les marchés existants et nouveaux sera nécessaire pour assurer le dynamisme du secteur, en particulier compte tenu de la croissance de la concurrence internationale.

La diversification de nos relations commerciales constitue une réussite notable des dernières années. La dépendance envers le marché américain s'est atténuée depuis 10 ans, passant de 80 % à environ 66 %. Les produits forestiers sont maintenant la plus importante exportation canadienne en Asie et les exportations vers la Chine ont bondi de 369 % en une décennie.

Avec l'apparition de marchés pour des produits à base de matériaux renouvelables, l'APFC et ses partenaires voient un rôle central pour l'industrie forestière dans cette bioéconomie. La possibilité d'extraire plus de valeur de chaque arbre récolté dépend de l'ingéniosité, de l'innovation continue et d'une recherche dynamique de nouveaux produits et marchés.

Dans le contexte d'une gamme croissante de produits et de marchés diversifiés, l'industrie a décidé, pour l'objectif concernant les produits de sa Vision2020, de viser 20 milliards de dollars supplémentaires en activité économique d'ici la fin

de la décennie. Il s'agit d'une augmentation de 35 % par rapport à la référence de 57 milliards de dollars de l'année 2010.

On prévoit d'autres améliorations de l'activité économique à mesure que la reprise s'installe à l'échelle du globe, qu'arrive sur le marché une gamme plus diversifiée de produits innovateurs et que le Canada profite du développement des marchés. La signature de nouveaux traités de libre-échange avec l'Union européenne et la Corée sera utile et l'APFC continue de collaborer étroitement avec le gouvernement du Canada, notamment avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement en vue de la négociation d'autres ententes du genre. Des initiatives comme les négociations de libre-échange du Partenariat transpacifique, les négociations entre le Canada et l'Inde, entre le Canada et le Japon et celles qui entourent l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les biens environnementaux faciliteront encore davantage le commerce international des produits forestiers canadiens.

Au même moment, les exportations vers les États-Unis reprennent compte tenu des mises en chantier résidentielles qui s'approchent de la marque d'un million; la baisse récente de la valeur du dollar canadien générera aussi un avantage concurrentiel sur le marché international pour les prochaines années.

Comme le secteur poursuit ses efforts pour accroître les exportations, il devient crucial de régler la question du système de transport au Canada. Optimiser le système de transport sera nécessaire pour que l'industrie conserve sa réputation de fournisseur international fiable, capable de répondre aux besoins au-delà de l'axe nord-sud, vers l'axe est-ouest.

## L'APFC ET SES SOCIÉTÉS MEMBERS ONT LANCÉ LE PROGRAMME VISION2020, QUI S'ADRESSE À L'INDUSTRIE

D'ici la fin de la décennie, trois objectifs sont visés :

- Générer 20 milliards \$ de plus en activité économique par l'entremise de nouveaux produits et marchés;
- Réduire l'empreinte sur l'environnement de 35 % supplémentaires; et
- Renouveler la main-d'oeuvre par l'ajout de 60 000 nouveaux travailleurs.

Atteindre l'ambitieux objectif de 20 milliards de dollars supplémentaires en activité économique de Vision2020 exigera une vision commune et une harmonisation entre l'industrie, les gouvernements, les établissements d'enseignement et d'autres partenaires ainsi qu'une adhésion plus poussée à l'innovation et à la transformation des entreprises.



L'APFC défend les intérêts du secteur forestier. Elle travaille aussi à atteindre les ambitieux objectifs de Vision2020 pour aider l'industrie à se transformer par de nouveaux produits innovateurs, des marchés diversifiés, un dossier environnemental amélioré et une main-d'œuvre qualifiée. L'APFC est fière de représenter les plus grands producteurs canadiens de produits forestiers.

Tous les membres de l'APFC sont signataires de l'Entente sur la forêt boréale canadienne. Nos membres sont aussi responsables de 66 % des territoires forestiers certifiés au Canada. La certification par une tierce partie des pratiques forestières d'une entreprise est une condition d'adhésion à l'Association, une première mondiale.